

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza, présidée par madame la mairesse Céline Beaugard et tenue le 12 novembre 2018, à 19h, à l'hôtel de ville situé au 53 rue des Pionniers.

**SONT PRÉSENTS** : Céline Beaugard, mairesse, Benoit Thibeault, conseiller, Pierrette Charette, conseillère, Brigitte Chagnon, conseillère, Pierre Rubaschkin, conseiller, Christian Bélisle, conseiller, Raphaël Ciccariello, conseiller.

**SONT ABSENTS** : Aucune absence.

**SONT AUSSI PRÉSENTS** : Jacques Brisebois, directeur général et Laurent Bourgie, coordonnateur des loisirs.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'enregistrement vocal de la séance est activé.

Sous la présidence de madame la mairesse Céline Beaugard, la séance ordinaire est ouverte à 19h.

2018.11.218

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
3. **CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
5. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2018.**
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 6.1. Résolution – Octroi d'une bourse d'étude pour les finissants de secondaire V (2019)
  - 6.2. Avis de motion – Règlement de citation du bâtiment de l'Église en tant que bien patrimonial.
  - 6.3. Présentation – Règlement de citation du bâtiment de l'Église en tant que bien patrimonial.
  - 6.4. Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2017 et au 30 septembre 2018 et des prévisions au 31 décembre 2018 par le directeur général.
  - 6.5. Résolution – Augmentation de la franchise d'assurance de la Municipalité.
  - 6.6. Avis de motion – Règlement de gestion contractuelle.
  - 6.7. Présentation – Règlement de gestion contractuelle.
  - 6.8. Résolution – Fond d'appui au rayonnement des régions : Projet de développement de la Rivière-Rouge.
  - 6.9. Résolution – Désignation d'un maire suppléant.
  - 6.10. Résolution – Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019.
  - 6.11. Résolution – Octroi d'une aide financière dans le cadre de la marche 2019 au profit de la Société Alzheimer des Laurentides.
  - 6.12. Résolution – Octroi d'une aide financière dans le cadre de la campagne de levée de fonds 2019 de Palliaco.
7. **TRÉSORERIE**
  - 7.1. Résolution – Adoption de la liste des déboursés et des comptes à payer.
8. **LOISIRS ET CULTURE**
  - 8.1. Résolution – Approbation de la réglementation de prêts pour les jeux de société à la bibliothèque.
  - 8.2. Résolution - Octroi d'une aide financière à Plein Air Haute Rouge.

**9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

9.1. Résolution – Sécurité civile – Demande d'aide financière – volet 1.

**10. TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)**

**11. HYGIÈNE DU MILIEU**

**12. URBANISME**

12.1 Dépôt – Avis de citation de l'église comme bâtiment patrimonial.

12.2 Résolution - Approbation de dérogation mineure au 1297, chemin du lac Caché.

**13. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Pierre Rubaschkin

Et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

**CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES**

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

2018.11.219

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2018**

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Benoit Thibeault

Et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 octobre 2018.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2018.11.220

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**  
**RÉSOLUTION – OCTROI D’UNE BOURSE D’ÉTUDE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'école polyvalente Saint-Joseph a effectué une demande de bourse d'étude à un finissant de secondaire V à la fin de l'année scolaire fin juin 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité octroie une telle bourse depuis un certain nombre d'années;

Il est proposé par Brigitte Chagnon  
Et résolu à l'unanimité

**D'OCTROYER** une bourse d'étude au montant de 100\$ qui sera versée en 2019

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussigné Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte 02-702-90951

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Jacques Brisebois  
Directeur général

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE CITATION DU BÂTIMENT DE L'ÉGLISE EN TANT QUE BIEN PATRIMONIAL.**

Je, Brigitte Chagnon, donne avis de motion qu'un règlement de citation du bâtiment de l'Église de La Macaza en tant que bien patrimonial sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil municipal. Cette citation vise à protéger ce bâtiment emblématique de La Macaza situé au 64 rue des Pionniers et à assurer la préservation à long terme de son intégrité et de son caractère patrimonial. Elle vise également à souligner l'importance accordée à l'Église de La Macaza par les citoyens de la municipalité et par leurs représentants élus. Conformément à l'article 134 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, le règlement entrera en vigueur et sera adopté lors d'une séance ordinaire du conseil municipal, le 14 janvier 2019. Toute personne souhaitant effectuer ses représentations auprès conseil local du patrimoine pourra le faire conformément aux avis qui seront donnés à cette fin.

**PRÉSENTATION – PROJET DE RÈGLEMENT DE CITATION DU BÂTIMENT DE L'ÉGLISE EN TANT QUE BIEN PATRIMONIAL.**

Une présentation des objectifs et des effets du projet de règlement de citation est effectuée par la mairesse, Céline Beauregard.

**DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2017 ET AU 30 SEPTEMBRE 2018 ET DES PRÉVISIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018 PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL.**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 176.4. du Code municipal du Québec prévoit que le secrétaire-trésorier dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, les états comparatifs respectant les modalités énoncées à l'article 176.4.;

Le secrétaire-trésorier dépose lesdits états comparatifs qui ont été produits et distribués aux membres du conseil municipal et qui se résument comme suit :

**Comparatifs au 30 septembre 2017 et au 30 septembre 2018**

	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Variation</b>
<b>Revenus :</b>	2 271 083\$	2 541 481\$	327 045\$
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>	1 679 995\$	1 782 969\$	102 974\$

**Comparatif des revenus et dépenses prévus au 31 décembre 2018 vs budget 2018**

	<b>Prévision au 31/12/2018</b>	<b>Budget 2018</b>	<b>Écart %</b>
<b>Revenus :</b>	2 623 165\$	2 549 538\$	1,03%
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>	(2 377 292\$)	(2 461 313\$)	3%
<b>Remboursement de la dette :</b>	(49 010\$)	(88 225\$)	44%
<b>Total des surplus/(déficit) :</b>	196 864\$	0\$	

2018.11.221

**RÉSOLUTION – AUGMENTATION DE LA FRANCHISE D'ASSURANCE DE LA MUNICIPALITÉ.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a demandé une simulation d'assurance à son assureur, Assurance Jones inc., afin d'évaluer l'effet d'une hausse de sa franchise sur la prime annuelle à payer;

**CONSIDÉRANT QUE** cette simulation révèle qu'en faisant passer la franchise d'assurance de 1000\$ à 2 500\$, la Municipalité économiserait 837\$ annuellement;

Il est proposé par Raphaël Ciccariello

Et résolu à l'unanimité

**D'AUGMENTER** la franchise d'assurance de la Municipalité à 2500\$.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Jacques Brisebois

Directeur général

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE.**

Je, Brigitte Chagnon, donne avis de motion qu'un règlement de gestion contractuelle sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

**PRÉSENTATION – PROJET DE RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE.**

Une présentation des objectifs et des effets du règlement proposé est effectuée par le directeur général Jacques Brisebois.

2018.11.222

**RÉSOLUTION – FOND D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS : PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RIVIÈRE-ROUGE.**

**ATTENDU QUE** le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) est un programme du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) visant à supporter des projets de développement alignés sur les priorités déterminées par chacune des régions administratives du Québec, par le biais d'un comité directeur formé pour les Laurentides des huit (8) préfets composant la Table des préfets des Laurentides et de Mme Sylvie d'Amours, ministre responsable de la région des Laurentides;

**ATTENDU QU'UNE** proportion (15%) de l'enveloppe du FARR 2018-2019 de la région des Laurentides a été partagée entre les trois (3) MRC dévitalisées des Laurentides, soit Argenteuil, Laurentides et Antoine-Labelle.

**ATTENDU QUE** la portion dédiée à la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre de cette enveloppe visant la lutte à la dévitalisation territoriale et l'atténuation des disparités interterritoriales est d'un montant de 325 395\$ pour l'exercice financier 2018-2019 ;

**ATTENDU QUE** les projets déposés au FARR doivent s'inscrire dans les priorités régionales suivantes :

1. Assurer la compétitivité économique des Laurentides.
2. Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens.
3. Offrir à chaque citoyen un continuum de services publics et communautaires équitables.
4. Encourager l'occupation dynamique et la gestion équilibrée du territoire.
5. Optimiser les mobilités des individus et des marchandises

**ATTENDU QUE** la rivière Rouge attire chaque année de nombreux amateurs d'eau vive, débutants comme expérimentés et que son potentiel reste par ailleurs sous-exploité dans plusieurs sections et qu'il est donc essentiel de préciser l'inventaire des possibilités de la rivière, mais surtout d'établir un plan d'action pour la mise en valeur de la rivière et de ses affluents et l'identification et la mise en place des possibilités commerciales;

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRCAL a approuvé à l'unanimité la priorisation et le dépôt du projet de mise en valeur de la rivière Haute rivière Rouge dans le cadre de l'enveloppe dédiée à la MRC d'Antoine-Labelle lors d'une rencontre tenue le 26 juin 2018 ;

**ATTENDU QUE** ce projet est évalué à 62 499 \$ et que, selon les modalités du programme FARR, une somme minimale de 20 % du coût total admissible des projets doit provenir du milieu, soit 12 500 \$ pour le présent projet;

**ATTENDU QU'EN** vertu des modalités du programme FARR, les sommes devront obligatoirement être dépensées au 31 mars 2019;

Il est proposé par Raphaël Ciccariello, appuyé par Christian Bélisle et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Macaza participe au projet de développement de la rivière Rouge, déposé auprès de la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire par la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), exercice 2018-2019 et qu'à cet effet, elle s'engage à contribuer financièrement pour un montant de 2500\$.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussigné Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte Surplus non affecté portant le numéro de folio 55 991 00 000.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2018.11.223

**RÉSOLUTION - DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT.**

**CONSIDÉRANT QU'EN** vertu de l'article 116 du code municipal, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont attachés;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal avait adopté, en novembre 2017, la résolution 2017-11-177 nommant monsieur le conseiller Benoît Thibeault maire suppléant pour une période d'un an;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite période d'un an est terminée;

Il est proposé par Brigitte Chagnon

Et résolu à l'unanimité

**DE NOMMER** monsieur Raphaël Ciccariello en tant que maire suppléant pour une durée de six mois.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2018.11.224

**RÉSOLUTION – ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2019.**

**CONSIDÉRANT QU'EN** vertu de l'article 148 du code municipal du Québec le conseil doit établir le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'entre elles;

Il est proposé par Pierrette Charette

Et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le calendrier 2019 des séances ordinaires du conseil municipal suivant :

- |                               |                                |
|-------------------------------|--------------------------------|
| ➤ Lundi 14 janvier 2019 – 19h | ➤ Lundi 8 juillet 2019 – 19h   |
| ➤ Lundi 11 février 2019 – 19h | ➤ Lundi 12 août 2019 – 19h     |
| ➤ Lundi 11 mars 2019 – 19h    | ➤ Lundi 9 septembre 2019 – 19h |
| ➤ Lundi 8 avril 2019 – 19h    | ➤ Mardi 15 octobre 2019 – 19h  |
| ➤ Lundi 13 mai 2019 – 19h     | ➤ Lundi 11 novembre 2019 – 19h |
| ➤ Lundi 10 juin 2019 – 19h    | ➤ Lundi 9 décembre 2019 – 19h  |

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2018.11.225

**RÉSOLUTION – OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE LA MARCHÉ 2019 AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DES LAURENTIDES.**

**CONSIDÉRANT QUE** la 13<sup>e</sup> édition de la Marche de l'Alzheimer dans les Laurentides se tiendra le 26 mai 2019;

**CONSIDÉRANT QUE**, dans le cadre de cet événement, la Société Alzheimer Laurentides demande à la Municipalité une aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société Alzheimer des Laurentides est un organisme communautaire à but non lucratif reconnu par le Centre intégré de santé et services sociaux des Laurentides et qui a pour mission d'informer, de soutenir, d'accompagner et de représenter les personnes touchées par la maladie d'Alzheimer ou autres maladies apparentées, de former les intervenants, les bénévoles et les étudiants ainsi que de promouvoir et contribuer à la recherche;

Il est proposé par Pierrette Charette

Et résolu à l'unanimité

**D'OCTROYER** une aide financière de 150\$ à la Société Alzheimer, en 2019, dans le cadre de la 13<sup>e</sup> édition de la marche de l'Alzheimer dans les Laurentides et qui sera versée en 2019.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, Jacques Brisebois directeur général certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte 02-702-90951

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2018.11.226

**RÉSOLUTION – OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE DE LEVÉE DE FONDS 2019 DE PALLIACCO.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une demande d'aide financière de Palliacco dans le cadre de sa campagne de financement 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** Palliacco offre, sur le territoire de notre MRC, des services de répit à domicile auprès des personnes atteintes de cancers et des malades en fin de vie qui désirent mourir à domicile;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aide demandée représente une somme de 0,25\$ par citoyen;

**CONSIDÉRANT QUE**, selon les chiffres du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la Municipalité de La Macaza compte une population de 1019 personnes;

Il est proposé par Pierrette Charette

Et résolu à l'unanimité

**D'OCTROYER** une aide financière de 254,75\$ dans le cadre de la campagne de levée de fonds 2019 de Palliacco et qui sera versée en 2019.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, Jacques Brisebois directeur général certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte 02-702-90951.

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2018.11.227 **TRÉSORERIE**  
**RÉSOLUTION – ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste officielle des comptes à payer d'octobre 2018 a été distribuée et que ses grandes lignes se résument comme suit :

COMPTES SALAIRES: 52 382,52\$  
REMISES D.A.S. : 27 774,47\$  
COMPTES PAYÉS AU 7 NOVEMBRE 2018 : 130 950,07\$  
COMPTES FOURNISSEURS : 145 252,32\$  
GRAND TOTAL : 356 359,38 \$

Il est proposé par Pierre Rubaschkin  
Et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** la liste des déboursés et des comptes à payer du mois d'octobre 2018.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2018.11.228 **LOISIRS ET CULTURE**  
**RÉSOLUTION – APPROBATION DE LA RÉGLEMENTATION DE PRÊTS POUR LES JEUX DE SOCIÉTÉ À LA BIBLIOTHÈQUE.**

**CONSIDÉRANT QUE** la bibliothèque de La Macaza offrira sous peu le prêt de jeux de société à ses usagers;

**CONSIDÉRANT QUE** la responsable de la bibliothèque, madame Angélique Durand-Sauriol, a préparé un document énonçant les règles à respecter concernant les prêts de jeux de société et que les élus en ont pris connaissance;

Il est proposé par Christian Bélisle  
Et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** la réglementation de prêts pour les jeux de société élaborée par madame Durand-Sauriol.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général



2018-11.229

**RÉSOLUTION-OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ORGANISME PLEIN AIR HAUTE ROUGE**

**CONSIDÉRANT** qu'un projet de mise en valeur de la rivière Haute Rouge a été confié à Plein Air Haute Rouge;

**CONSIDÉRANT** qu'une contribution financière a été demandée aux municipalités afin de compléter le financement nécessaire afin de réaliser des études nécessaires au développement du projet

Il est proposé par Raphaël Ciccariello  
Et résolu à l'unanimité

**D'ACCORDER** à l'organisme Plein Air Haute Rouge une aide financière au montant de 1500\$ comme contribution financière au projet de mise en valeur de la rivière Rouge pour l'année 2018 dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, Jacques Brisebois directeur général certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte Surplus non affecté portant le numéro de folio 55 991 00 000.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2018.11.230

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**RÉSOLUTION - SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 1**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**ATTENDU QUE** la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Raphaël Ciccariello  
Et résolu à l'unanimité:

**QUE** la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500\$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 7 500\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 3 000\$ ;

**QUE** la municipalité autorise le directeur général adjoint, Étienne Gougoux, à signer pour et au nom de la municipalité une demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

**TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)**  
**HYGIÈNE DU MILIEU**  
**URBANISME**

**DÉPÔT DE LA RÉSOLUTION 2018.11.03 DU CCU «AVIS SUR LA CITATION DE L'ÉGLISE COMME ÉTANT UN BIEN PATRIMONIAL RECONNU EN VERTU DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL».**

2018.11.231

**RÉSOLUTION - APPROBATION DE LA DEMANDE DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 1297 CHEMIN DU LAC CACHÉ, INSTALLER UN BÂTIMENT ACCESSOIRE POUR RECUEILLIR L'EAU D'ÉRABLE, FAIT À PARTIR D'UN CONTENEUR.**

**CONSIDÉRANT** que le règlement 219, article 7.3.1-Forme et structure des bâtiments (...) prévoit "Aucun bâtiment, aucune construction ou aucun ouvrage ne doivent être réalisés, en tout ou en partie, avec un véhicule, une partie de véhicule, un conteneur ou tout autre objet de récupération." :

**CONSIDÉRANT** que le conteneur est pour l'usage d'une érablière, qu'il sera situé à l'arrière de la cabane à sucre ce qui en réduira la visibilité, que cela permet d'obtenir une installation rapide et à faible coût pour le propriétaire, qu'il respectera le reste de la réglementation d'urbanisme, tel que d'avoir un revêtement extérieur conforme :

**CONSIDÉRANT** que la recommandation du CCU est d'accepter cette dérogation avec des mesures d'atténuation;

Il est proposé par Pierre Rubaschkin  
Et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure pour le conteneur au 1297 chemin du lac Caché conditionnellement à ce que le conteneur ait un revêtement extérieur conforme, qu'il soit situé à l'arrière de la cabane à sucre de manière à être peu visible et que le conteneur ait un toit triangulaire fait de matériaux conformes.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

**TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**RÉSOLUTION-LEVÉE DE LA SÉANCE**

2018.11.232

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par Brigitte Chagnon de lever la séance à 19h55.

**ADOPTÉE**

LA MAIRESSE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

Céline Beauregard

---

Jacques Brisebois